

# RAPPORT FINAL



## **Retraite du Réseau de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS)**

• Bamako du 04 au 06 mars 2024

**Elaboré : La coordination du réseau PEAS au Mali**

## Table des matières

0. Abréviations .....	5
I. Introduction .....	6
1.1.Objectif général.....	6
1.2. Objectif Spécifiques .....	7
II. Résultats atteints .....	7
III. Déroulement des travaux de la retraite .....	7
3.1.Ouverture de l’atelier de formation .....	7
3.2. Validation de l’agenda .....	8
<b>3.3. Présentation des modules de la retraite annuelle du réseau PEAS .....</b>	<b>8</b>
<i>3.3.1. Les rôles et la complémentarité des groupes de résultats de l’UNCT et le réseau PEAS/ rôle du RCO.....</i>	<i>8</i>
<b>3.3.2. L’Architecture humanitaire au Mali .....</b>	<b>9</b>
<i>3.3.3. Le lien entre le sous-groupe sectoriel de VBG et la coordination PEAS.....</i>	<i>10</i>
<i>3.3.4. Le lien entre AAP &amp; PEAS.....</i>	<i>11</i>
<i>3.3.5. Le risque de PEAS dans les interventions de transferts monétaires et les mesures de mitigation .....</i>	<i>12</i>
<i>3.3.6. La mobilisation des parties prenantes – FONGIM .....</i>	<i>13</i>
<i>3.3.7 Les rôles et les responsabilités de CDT.....</i>	<i>14</i>
<i>3.3.8. Les engagements institutionnels en matière de PEAS.....</i>	<i>14</i>
<i>3.3.9. Le partage d’expérience d’autres pays concernant la prise en compte de la PEAS dans les interventions humanitaires.....</i>	<i>15</i>
<i>3.3.10. L’intégration de la PEAS dans les interventions humanitaires .....</i>	<i>17</i>
<i>3.3.11. Le plan d’action du réseau PEAS.....</i>	<i>18</i>
3.4. Travaux de groupes et résultats .....	18
<b>3.5. Les observations et recommandations générales :.....</b>	<b>5</b>
IV. Cérémonie de clôture .....	5
Les Annexes : .....	6
Termes de référence .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

Listes de présence ..... **Error! Bookmark not defined.**

Allocution du RC a.i ..... **Error! Bookmark not defined.**

Agenda de la retraite ..... **Error! Bookmark not defined.**

Mémorandum du 8 Juin 2023.....7

## 0. Abréviations

- AAP: Accountability to Affected Populations
- AME : Articles Ménagers Essentiels
- AoR : Area of responsibility
- CBCM: Community Based Complaint Mechanism
- CDT: Conduct and Discipline Team
- CFM : Compliant Feedback Mechanism
- CPI : Comité Permanent Inter Agence
- CWG : Cash Working Group
- EHP : Equipe Humanitaire Pays
- FONGIM : Forum des ONG Internationales du Mali
- GBVIMS : Système de gestion de l'information des violences basées sur le genre
- GMR : Groupe de Mobilisation des Ressources
- GTG : Groupe Thématique Genre
- GTPE : Groupe de travail protection de l'Enfant
- GTSE : Groupe Technique Suivi & Evaluation
- HCT : Humanitarian Country Team
- IASC: Inter-Agency Standing Committee
- ICC : Inter Cluster Coordination
- OCHA: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
- OMS : Organisation mondiale de la sante
- OMT : Operations Management Team
- ONG Organisation non gouvernementale
- PE : Protection de l'enfant
- PEAS : Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
- PMT : Programme Management Team
- PTA : Plan de Travail Annuel
- RC : Resident Coordinator
- RCO Resident Coordinator Office
- RH : Ressources Humaines
- SNU : Système des Nations Unies
- SSR : Santé Sexuelle et Reproductive
- UN : United Nations
- UNCT: United Nations Country Team
- UNFPA: United Nations Population Fund
- UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund
- UNIOGBIS: United Nations Integrated Peacebuilding Office in Guinea-Bissau
- UNOCA: United Nations Regional Office for Central Africa
- UNOWAS: United Nations Office for West Africa and the Sahel
- UNSDCF: United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
- USD : United States Dollar
- VBG : violence basée sur le genre

# I. Introduction

Les incidents d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) sont des violations des droits humains qui touchent particulièrement les filles et les femmes. Devant l'urgence de la réduction des conséquences de tels méfaits sur la vie et la santé à long terme, le Système des Nations-Unies (SNU) a pris à bras le corps des mesures de prévention, réponse contre ces fléaux avec une coordination élargie du système des nations unies. Les organisations partenaires du SNU ont accepté de tenir un rôle primordial dans le cadre de la protection en nommant des points focaux pour la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) dans des organisations pour prévenir et répondre face aux questions de PEAS. Cette action a conduit à la création d'un Réseau au niveau national pour une synergie harmonisée et concertée pour la PEAS. En tant que membre du système des Nations Unies, l'approche pour prévenir et remédier aux cas de l'EAS s'appuie sur les instruments élaborés par le système des Nations Unies à cette fin. Il s'agit notamment de la circulaire du Secrétaire général de l'ONU 2003/13 (ONU 2003), les protocoles des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles (EAS) (ONU 2019) et sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels (ONU 2018), ainsi que les six principes fondamentaux du Comité permanent inter organisations (CPI) concernant l'exploitation et les abus sexuels (IASC 2019) et les normes opérationnelles minimales sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels par son propre personnel (IASC 2012).

La crise multiforme qui sévit au Mali est à sa douzième année en 2024 et est marquée par des conflits armés, de l'insécurité couplés avec d'autres aléas climatiques (inondations et sécheresses), des épidémies ainsi que des mouvements de population. Ces événements appellent à l'action humanitaire, avec un risque de cas d'EAS, d'où la nécessité de renforcer les mesures de prévention et réponse dans les zones d'intervention à travers une réflexion lors de la retraite annuelle du réseau PEAS.

Depuis sa mise sur pied en 2017, le Réseau PEAS au Mali a pu réaliser plusieurs activités du plan d'action. Dans le but d'évaluer les progrès réalisés par le réseau PEAS au cours de ces deux dernières années, ainsi que les aspects à améliorer, la coordination du réseau PEAS Inter Agence au Mali avec l'appui technique du comité de pilotage et le soutien financier de RCO a organisé une retraite de trois jours, soit du 04 au 06 mars 2024 à l'Hôtel Radisson Collection de Bamako.

## 1.1. Objectif général

La retraite annuelle du réseau PEAS avait pour objectif général de procéder à l'évaluation des outils du réseau PEAS & du Plan d'action 2022-2023 en alignement avec le plan d'action de 2024, afin de définir les priorités stratégiques émergentes du Réseau PEAS qui nourriront la mise-à-jour du plan d'action et de la Stratégie PEAS dans l'action humanitaire au Mali, et ce, avec l'appui des points focaux Inter Agence, les clusters et l'Equipe Humanitaire Pays (EHP).

## 1.2. Objectif Spécifiques

La retraite permettra de :

- ✓ Faire l'état des lieux sur les processus de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2023 du Réseau PEAS en alignement avec le plan d'action de 2024 au Mali et les perspectives ;
- ✓ Présenter les résultats et progrès réalisés à la suite de la mise en œuvre du Plan de Travail 2022 - 2025 du réseau PSEA ainsi que les leçons apprises, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.
- ✓ Définir les priorités stratégiques émergentes du Réseau PSEA qui nourriront la mise-à-jour du plan d'action et de la Stratégie PSEA dans l'action humanitaire au Mali, et ce, avec l'appui des points focaux inter agence, les clusters et l'EHP pour 2024.
- ✓ Renforcer les synergies et complémentarités avec les autres structures de coordination ou des clusters et AoR au Mali à travers les engagements pris.

## II. Résultats atteints

A l'issu de 3 jours de travaux, les résultats atteints se résument comme suit :

- Le plan d'Action Annuel (PTA) inclusif 2024 du réseau PEAS est disponible et amendé.
- Les résultats et les progrès de la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025 sont présentés ;
- Les priorités stratégiques pour la révision du plan d'action 2024 et de la Stratégie PEAS dans l'action humanitaire sont identifiées et actées ;
- La synergie et les complémentarités avec les clusters, AoR et autres groupes de travail (Cash Working Group, FONGIM, VBG AoR, Cluster Protection, Protection de l'enfance, AAP, ICC, ect) sont effectives à travers les engagements pris.

## III. Déroulement des travaux de la retraite

### 3.1. Ouverture de l'atelier de formation

Avant l'allocution de Monsieur le Coordinateur Résident a.i, le modérateur a introduit l'atelier en résumant les termes de référence (voir en annexe). Il a partagé les objectifs et résultats



attendus. Dans son allocution, le Coordinateur Résident a.i (voir en annexe) a réitéré ses mots de bienvenue aux participants. Il a vivement remercié tous les participants pour avoir accepté l'invitation à cette retraite tout en remerciant UNFPA qui a assuré le lead du réseau PEAS depuis sa création au Mali et OMS pour avoir accepté de prendre le lead de la

coordination PEAS à titre intérimaire au niveau inter agence depuis le mois de mai 2023

jusqu'à nos jours. Par la suite il a justifié l'importance de la retraite eu égard à la responsabilité collective qui nous incombe tous (ONGI, Agences des Nations Unies, ONG locales, Gouvernement, Bailleurs de fonds) de prévenir et réagir face à l'exploitation et aux abus sexuels. Il a situé les rôles et responsabilités que chacun doit jouer dans la mise en œuvre des politiques PEAS et la nécessité de collaborer sur cette thématique : acteurs humanitaires et de développement.

### 3.2. Validation de l'agenda

Après le discours de Monsieur le Coordinateur résident a.i et la photo de famille, le programme de la retraite a été distribué aux participants via le mail.

### 3.3. Présentation des modules de la retraite annuelle du réseau PEAS

La première journée a débuté par les mots de bienvenue du Coordinateur-Résident (RC) ad intérim. Il a d'abord fait l'état des lieux de la PEAS, avant d'exhorter les participants/participantes à s'impliquer activement pour, à la sortir des travaux, apporter des résultats qui seront bénéfiques pour tous et toutes. En vue de faciliter la meilleure compréhension lors des travaux, plusieurs modules ont été développés et présentés par divers intervenants :

#### 3.3.1. Les rôles et la complémentarité des groupes de résultats de l'UNCT et le réseau PEAS/ rôle du RCO

Au cours de cette session, il a été question de comprendre la coordination au sein de l'équipe humanitaire pays (EHP) et les missions des composantes du dispositif de coordination. Il faudra noter qu'au niveau stratégique, il existe un Comité National de Pilotage Conjoint (CNPC) qui assure le rôle de pilotage stratégique de l'UNSDCF. Par ailleurs, au niveau fonctionnel, l'Equipe Humanitaire Pays du SNU assure l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des différentes composantes stratégiques de l'UNSDCF. L'EHP s'appuie sur six groupes de travail inter-agences :

- L'équipe de Gestion du Programme (PMT) a la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des programmes et du suivi du fonctionnement des Groupes de Résultats.
- L'équipe de Gestion des Opérations (OMT) apporte un appui à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des opérations du SNU.
- Le Groupe de Communication (UNCG) planifie, exécute et suit les actions de communication et de visibilité.
- Le Groupe de Mobilisation des Ressources (GMR) élabore une stratégie conjointe de mobilisation des ressources et en assure le suivi.
- Le Groupe Thématique Genre (GTG) veille au partage des connaissances, au plaidoyer et à l'intégration de la dimension genre dans les politiques, plans d'actions, programmes et projets.
- Le Groupe Technique de Suivi-Evaluation (GTSE) coordonne la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation et prépare les rapports annuels de résultats.

Outre cela, le facilitateur a indiqué que le niveau opérationnel est composé de 3 Groupes de Résultats de l'UNSDCF incluant de représentants SNU et partenaires nationaux assurent la

planification des activités, le suivi-évaluation et le reporting. Des groupes thématiques ad hoc peuvent être mis en place selon les besoins, dont le réseau inter agence PEAS. L'intervenant à rappeler que la direction du réseau PEAS au niveau inter organisations revient au coordonnateur résident et à l'équipe de pays des Nations Unies) ; toutefois, les rôles managériaux et techniques doivent être assumés par les organismes appropriés et les communautés doivent être mobilisées. Le haut responsable des Nations Unies (coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire) demeure la personne décisionnaire en dernier ressort concernant les cas de PEAS au niveau inter organisations dans le pays.

Il a martelé que l'organe de haut niveau est l'autorité qui se prévaut du degré le plus élevé en matière de responsabilité, de prise de décisions et de contrôle à l'égard des activités de PEAS à l'échelon du pays. Il supervise l'organisme technique inter organisations chargé de la mise en œuvre de la PEAS, qui constitue le principal cadre de coordination de la PEAS entre les organisations. Le coordonnateur de la PEAS rend compte directement au coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire, informe l'équipe de haute direction des dernières évolutions et fournit un soutien au réseau PEAS.

Il a conclu sa présentation en indiquant que le programme de PEAS qui désigne l'approche collective de prévention et de prise en charge de l'exploitation et des abus sexuels au niveau technique et stratégique dans le pays, telle que décrite précédemment, englobe le travail du réseau PEAS à savoir : la mise en œuvre du plan de travail et la stratégie de PEAS. Le programme de PEAS inter organisations à l'échelon du pays vise à accroître la collaboration entre les organismes afin de consolider les capacités des organisations en matière de PEAS. En parallèle, des capacités internes importantes dans ce domaine permettront de renforcer les activités inter organisations de la structure collective de PEAS.

### 3.3.2. L'Architecture humanitaire au Mali

La chargée des affaires humanitaires au Bureau OCHA Mali a introduit sa session avec l'objectif de l'action humanitaire qui est de sauver des vies et réduire la souffrance des populations affectées par des crises humanitaires. Sachant que l'assistance est fournie par des organismes



civils, nationaux ou internationaux des Nations Unies ou non, par conséquent les organisations doivent adhérer aux principes humanitaires dont : Humanité, Impartialité, Neutralité & Indépendance. Elle a rappelé le rôle du Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) qui a un mandat et la responsabilité de coordonner l'action humanitaire afin d'assurer une réponse efficace aux crises humanitaires. A cet effet, le bureau d'OCHA fait la

coordination, le plaidoyer, la gestion de l'information, l'organisation et le suivi du financement humanitaire, mais également la fourniture des lignes directrices en matière de politique humanitaire.

Par ailleurs, concernant le volet PEAS, le bureau de OCHA joue un rôle clé dans la réalisation de progrès en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans l'ensemble du système humanitaire. Conformément à la circulaire du SG : *Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels* (ST/SGB/2003/13), OCHA renforce les politiques, les systèmes et les pratiques à l'échelle de l'organisation pour les aligner sur les approches des Nations unies et du système humanitaire. Au Mali, OCHA a identifié la PEAS comme l'une de ses priorités de transformation dans le plan stratégique 2023-2026. La présentatrice a conclu en rappelant qu'en 2022, OCHA a révisé les critères d'éligibilité pour l'accès aux fonds communs prenant en compte le volet PEAS. Les partenaires devront désormais démontrer leur capacité à

prévenir et à répondre à PEAS. OCHA participe au programme UN ClearCheck afin de prévenir le recrutement de personnel ayant commis des abus sexuels. Les points focaux sont établis au niveau du siège, des régions et des pays.

### 3.3.3. Le lien entre le sous-groupe sectoriel de VBG et la coordination PEAS

La coordinatrice du sous cluster VBG a commencé sa session par expliquer la différenciation de pouvoir et la définition de concepts clés liés au VBG. Elle a ajouté que l'Exploitation et les abus sexuels correspondent à un abus de pouvoir souvent basé sur l'inégalité et la discrimination vis-à-vis du genre et de l'âge. Par ailleurs, elle a rappelé à l'auditoire le Bulletin du Secrétaire général impose à l'ensemble du personnel humanitaire de s'assurer que des mesures sont prises pour prévenir l'EAS dans leur domaine d'opération et de signaler tous les risques et comportements abusifs dont il est témoin et la PEAS est remontée dans la liste des priorités ; en témoigne l'obligation, largement reconnue, de porter assistance aux personnes survivantes d'exploitation et d'abus sexuels. Toutefois, il convient de signaler que la protection contre l'EAS doit être reliée aux programmes sur la VBG, en particulier pour garantir le respect des droits des survivant(e)s, améliorer l'assistance apportée aux victimes et mettre en place des mécanismes communautaires de dépôt de plainte poursuit-elle. La présentatrice a indiqué que l'expertise technique des acteurs de la lutte contre la VBG et leur rôle de coordinateurs à l'appui de la fourniture d'aide aux survivant(e)s et des services d'orientation sur la base du respect des principes directeurs, (la confidentialité et en assurant leur sécurité). Un programme de PEAS inter organisations ne crée pas des services distincts pour les personnes survivantes, et le coordonnateur de la PEAS ou le réseau PEAS n'ont pas la responsabilité de fournir une assistance directement aux personnes survivantes.



Toutefois, il convient de signaler que la protection contre l'EAS doit être reliée aux programmes sur la VBG, en particulier pour garantir le respect des droits des survivant(e)s, améliorer l'assistance apportée aux victimes et mettre en place des mécanismes communautaires de dépôt de plainte poursuit-elle. La présentatrice a indiqué que l'expertise technique des acteurs de la lutte contre la VBG et leur rôle de coordinateurs à l'appui de la fourniture d'aide aux survivant(e)s et des services d'orientation sur la base du respect des principes directeurs, (la confidentialité et en assurant leur sécurité). Un programme de PEAS inter organisations ne crée pas des services distincts pour les personnes survivantes, et le coordonnateur de la PEAS ou le réseau PEAS n'ont pas la responsabilité de fournir une assistance directement aux personnes survivantes.

Cependant, les points focaux EAS dans les agences doivent tisser des liens avec les acteurs de la VBG afin d'élaborer des systèmes de référencement qui promeuvent des soins axés sur les survivants(e)s et la mise en place de mécanismes communautaires de dépôt de plainte. La présentatrice du jour a chuté en interpellant les participants d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, mais encourager la coordination pour s'assurer que les personnes survivantes d'exploitation et d'abus sexuels reçoivent l'aide et la prise en charge auxquelles elles peuvent prétendre. A cet effet, le sous-groupe sectoriel de VBG assume le rôle de membre permanent du réseau PEAS pour garantir et promouvoir le respect des principes directeurs et l'approche centrée sur la personne survivante dans la programmation PEAS. Par conséquent, les sous-groupes sectoriels VBG et les réseaux de PEAS doivent joindre leurs efforts pour cartographier et concevoir des systèmes visant à intégrer les mécanismes communautaires de plainte relevant de la PEAS dans les systèmes d'orientation propres à la lutte contre la VBG déjà en place. À cette fin, il faut, d'une part, veiller à adapter les services aux besoins des survivant(e)s d'exploitation et d'abus et, d'autre part, éviter qu'ils n'entraînent des effets pervers non souhaités par rapport aux services fournis aux survivant(e)s des autres types de VBG :

- Les travailleurs sociaux et leurs responsables peuvent suivre une formation supplémentaire dispensée par des spécialistes de la PEAS, afin d'apprendre à répondre aux besoins spécifiques des survivant(e)s d'exploitation et d'abus sexuels et de mieux connaître les procédures et les protocoles en matière d'information s'appliquant à leur contexte opérationnel.
- Par conséquent, les sous-groupes sectoriels VBG et le réseau de PEAS doivent mettre au point conjointement les systèmes de soutien aux survivant(e)s en tant que composantes des services de lutte contre la VBG existants.

### 3.3.4. Le lien entre AAP & PEAS

Le chargé des affaires humanitaires et coordinateur du groupe de travail redevabilité a commencé sa présentation par le concept de redevabilité qu'il faut systématiquement considérer à savoir :

- Prendre en compte : S'assurer que les décisions des agences humanitaires s'appuient sur les points de vue des communautés affectées
- Rendre compte : Fournir des informations sur les activités des agences humanitaires aux communautés affectées
- Tenir pour compte : Permettre aux communautés affectées d'évaluer et de commenter la performance et le comportement du personnel des agences humanitaire.

Ce facilitateur de la session a indiqué que la redevabilité envers les personnes affectées reste un engagement actif des acteurs humanitaires à utiliser le pouvoir de manière responsable ; ce qui constitue un élément central d'une action humanitaire fondée sur des principes.

Il convient de noter que la Redevabilité aux personnes affectées n'est pas : une nouveauté, un programme ou une activité distincte. Tous les humanitaires sont responsables. La Redevabilité est essentielle à la qualité et à l'impact et c'est une approche pratique à une bonne programmation. Il a spécifié que les engagements de l'IASC en matière de la



Redevabilité se résument comme suit :

Leadership/Gouvernance, Transparence/diffusion de l'information, Retour d'informations et réclamations, Participation, Elaboration, Suivi et Evaluation.

Par ailleurs, le mécanisme de retours d'informations et de plaintes qui sera mis en place dans le groupe de travail redevabilité collectera aussi les plaintes

sensibles incluant l'exploitation et les abus sexuels et la fraude/ la corruption par le personnel humanitaire, tandis que le réseau PEAS est dans le processus de la cartographie de mécanisme communautaire de gestion des plaintes inter organisations (CBCM), ce qui pourra conduire à un pas vers la Redevabilité Collective. En effet, les résultats de la collaboration entre AAP & PEAS devront obligatoirement s'assurer que :

- Les risques d'EAS sont compris et des mesures de mitigations sont prises ;
- Les communautés ont confiance aux mécanismes de retours et de plaintes et ils sont utilisés par TOUS ;
- Les communautés affectées comprennent les comportements attendus des travailleurs humanitaires ;
- Les communautés affectées informent et comprennent les paquets d'assistance aux survivants d'EAS.

Le présentateur de la session a conclu sa session en énumérant quelques messages clés dont :

- Une meilleure prise en compte des cas d'EAS nécessite l'existence de mécanismes surs et accessibles aux communautés ;
- Les communautés doivent en être sensibilisées en effet et des solutions adéquates doivent être adressées aux barrières ;
- Les allégations doivent être prises au sérieux avec un traitement adéquat donnant une

- crédibilité aux mécanismes. La boucle doit être fermée en toutes circonstances ;
- Les victimes doivent bénéficier d'une prise en charge holistique dans la mesure du possible ;
- Les plaintes PEAS, si confirmées, constituent de graves violations allant du licenciement à la poursuite judiciaire. Aucun acteur humanitaire n'y est épargné.

### 3.3.5. Le risque de PEAS dans les interventions de transferts monétaires et les mesures de mitigation

Prenant la parole, le coordinateur du Cash Working Group (CWG) a introduit sa présentation en indiquant que les transferts monétaires comprennent l'aide distribuée sous forme de billets de banque physiques, de monnaie électronique, d'argent mobile, par le biais de cartes de débit ou de bons d'achat échangeables dans les commerces locaux. Il a étalé les risques de protection et de VBG/ EAS pour les femmes et les filles dont :

- Exclusion de certains bénéficiaires au sein du ménage (refus de ressources, par ex. l'argent n'est pas consacré aux besoins essentiels des femmes et des filles) ou exclusion sur les décisions relatives à la manière de dépenser le cash.
- Risques liés à la protection des données personnelles et à la confidentialité, en particulier pour les personnes à risque ou les survivants de VBG.
- Fraude et détournement ayant des implications potentielles en matière de protection et de VBG, tels que des acteurs armés, du personnel, des membres de la famille ou de la communauté extorquant du Cash aux femmes avec des menaces potentielles de violence liée au sexe.
- Manque d'accès sûr et digne aux points de distribution tels que les magasins, les distributeurs automatiques de billets, les banques et les marchés.
- Stigmatisation ou marginalisation au niveau du ménage et de la communauté.

En effet, quelques mesures d'atténuation ont été proposées par le facilitateur du jour à savoir :

- Mener des consultations avec les femmes et les filles sur les risques et les mécanismes d'atténuation afin d'alimenter une analyse des risques de protection et/ou de VBG en termes de transfert monétaire. Consulter diverses femmes (genre/âge/handicap).
- Conseiller aux experts du Cash d'éviter de supposer que le fait de cibler les femmes les rendra automatiquement "autonomes" ; si cela n'est pas fait avec prudence, cela peut également créer ou exacerber les risques et violence.
- Éviter de cibler uniquement les victimes de VBG (sauf dans le cadre de services de gestion de cas confidentiels et sûrs) pour les transferts monétaires, car cela peut les exposer à des risques supplémentaires.
- Veiller à ce que les victimes de VBG soient incluses dans Les critères de ciblage plus larges (par exemple, géographiques, démographiques, liés à la vulnérabilité).
- Veiller à ce que les séances de sensibilisation et le matériel soient adaptés à diverses femmes, telles que les femmes âgées, les femmes handicapées, les adolescentes, celles qui parlent des langues minoritaires ou qui sont analphabètes.
- Réaliser ou contribuer à l'analyse des risques en matière de protection ou de VBG pour les TM avec des femmes et des filles d'âges différents et handicapées, identifier les risques, les mesures d'atténuation et les adaptations pour rendre la Cash plus sûre pour tous.
- Prendre en compte les risques liés au genre et à la violence sexuelle, les normes sociales et de genre, les préférences des femmes, en particulier lors du ciblage et la sélection des bénéficiaires.
- Faire un suivi pour un accès sécuritaires au transfert monétaire (les risques de VBG/EAS et de protection ont-ils été atténués ?) ainsi que les résultats escomptés (par exemple, le transport pour accéder aux services de VBG et de SSR ; la couverture

des besoins essentiels).

- Mécanismes de plaintes et redevabilités : mécanismes de plainte et de retour d'information comme les lignes vertes, le protocole de dénonciation, le retour d'information multicanaux avec les bénéficiaires, les partenaires locaux, etc.
- Protocole de protection des données pour le partage et le stockage des données avec les partenaires y compris le secteur privé (par exemple, les sociétés de téléphonie mobile, les banques), en réalisant une formation sur le code de conduite/PEAS pour tous les partenaires, avec des accords signés et une politique de tolérance zéro.
- Déterminer si les mécanismes de distribution sont accessibles, opportuns et ne causent pas d'autres préjudices dans le contexte de la gestion de cas, soutenir ces services pour qu'ils répondent aux normes de qualité ou plaider pour d'autres services si cela n'est pas possible.
- Partager avec les bénéficiaires et les communautés des informations sur les référencement en matière de VBG/EAS (s'il existe des services de VBG/EAS), avec des mises à jour régulières.
- Organiser des formations PEAS et mettre en place un code de conduite et des protocoles PEAS pour les partenaires et les prestataires de services financiers.
- Mettre en place ou préconiser des systèmes de suivi solides pour les transferts monétaires, y compris pour les risques de protection et l'efficacité des mécanismes d'atténuation.
- Participer aux réunions du groupe du CWG pour veiller à ce que toutes les interventions cash tiennent compte de la dimension de genre et intègrent des stratégies d'atténuation des risques liés au VBG.

### 3.3.6. La mobilisation des parties prenantes – FONGIM

La facilitatrice de la session a indiqué que le but est d'identifier et mobiliser les principales parties prenantes pour adhérer aux activités du réseau PEAS au Mali, ainsi que contribuer au renforcement et partage d'expérience, en vue de contribuer au renforcement de capacité des parties prenantes en collaboration avec le réseau PEAS & appuyer le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds afin de financer les activités PEAS. Et d'ajouter parmi les parties prenantes à mobiliser, il faudra citer :

- ✓ Organismes humanitaires (Nations Unies et ONGI)
- ✓ ONG nationales, organisations communautaires et structures communautaires
- ✓ Autorités (ministère/direction de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille)
- ✓ Communauté touchée
- ✓ Les médias



Cependant, en vue de renforcer ce mécanisme, il est crucial que les parties prenantes à mobiliser se conforment aux exigences suivantes :

- Partager la stratégie et le plan d'action du réseau PEAS pour une participation activement aux initiatives ;
- Encourager la participation des chargés VBG/ points focaux aux activités de PEAS à représenter son organisation et contribuer à l'échange d'expérience et les bonnes pratiques ;
- S'assurer que les ONGI membres du FONGIM disposent d'une politique EAS/ le code de conduite et les managements engagés ;
- Accompagner les plateformes des ONGN/Locale pour la mise en place de politique

EAS/ le code de conduite et les managements engagés.

Enfin, le FONGIM conjointement avec la coordination du réseau PEAS prendront les actions pour les prochaines étapes :

- Organisation d'un briefing/ formation PEAS en concertation avec la coordination réseau
- Mener le plaidoyer aux bailleurs pour la mobilisation de fonds dédiés aux activités PEAS
- Sensibiliser les acteurs membres du FONGIM et ONGN/L à travers leur plateforme à la PEAS
- Identifier les bonnes pratiques dans le contexte du Mali et partage d'expérience avec le Forum du Burkina Faso et celui du Niger.

### 3.3.7 Les rôles et les responsabilités de CDT

L'officier de l'Equipe de conduite et discipline, unité de liquidation de la MINUSMA a expliqué à l'auditoire les points clefs sur les rôles et les responsabilités de rappeler au personnel de l'ONU d'adhérer aux normes de conduite les plus élevées, à travers Prévention et sensibilisation, Orientation politique & Conseils Gestion des Cas et Mesures correctives. Il est informé les participants que la présence de CDT au sein de l'ONU est observée que lors de :



- Mission de Maintien de la paix
- Missions Politiques Spéciales

Les zones d'intervention du bureau régional de conduite et discipline de Minusma couvrent Bureau régional des Nations Unies au Sénégal : UNOWAS, Bureau Régional des Nations Unies au Gabon : UNOCA & Mission politique des Nations Unies en Guinée Bissau : UNIOGBIS.

### 3.3.8. Les engagements institutionnels en matière de PEAS

Dans sa présentation, le coordinateur national du GBVIMS a indiqué aux participants que la déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel des d'autres entités. rappelé que ces promulguées afin de les populations les vulnérables, femmes, les filles et sommes conscients intervenons, des que la pauvreté, la l'état de droit, les et la destruction de collectives en raison accroissent la vulnérabilité des communautés face à l'exploitation et aux abus sexuels, y



Nations Unies et Cependant, il a normes ont été mieux protéger plus notamment les les garçons, et que là où nous facteurs tels faiblesse de déplacements structures de conflits

compris la traite d'êtres humains, de la part de notre personnel et du personnel d'autres organisations. Néanmoins, l'instauration et la préservation de conditions de vie et de travail propres à prévenir l'exploitation et les abus sexuels relèvent de la responsabilité individuelle et de celle de chaque organisation. Par conséquent, le style de gestion d'une organisation, la représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'organisation, et la qualité des conditions de vie et de travail permettent de prévenir l'exploitation et les abus sexuels. Il a aussi souligné l'importance de prévenir l'exploitation et les abus sexuels, et insisté sur la nécessité d'agir rapidement et avec détermination lorsque de tels actes se produisent.

Par ailleurs, le facilitateur de la session a évoqué les engagements faits à la Conférence de haut niveau sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies et celui d'organisations non gouvernementales, tenue à New York (États-Unis d'Amérique), le 4 décembre 2006 à savoir :

1. Élaborer des stratégies institutionnelles destinées à prévenir et à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels. Ces stratégies seraient assorties d'indicateurs mesurables et limités dans le temps sur les progrès accomplis, pour permettre à nos organisations et à d'autres de surveiller nos résultats.
2. Incorporer nos normes en matière d'exploitation et d'abus sexuels dans la documentation remise à ceux qui entrent en fonction et dans les formations destinées à notre personnel.
3. Empêcher que les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels soient engagés, réengagés, déployés ou redéployés. A cet effet, une vérification des antécédents et du casier judiciaire serait effectuée.
4. Faire en sorte que les mécanismes de plainte créés pour permettre le signalement de cas d'exploitation et d'abus sexuels soient accessibles, et que les points focaux chargés de recevoir ces plaintes sachent comment s'acquitter de leurs tâches.
5. Prendre les mesures voulues, dans la mesure de nos capacités, pour protéger toute personne contre des représailles lorsque des allégations d'exploitation et de violences sexuelles mettent en cause notre personnel.
6. Enquêter sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en temps utile et de manière professionnelle, et appliquer des méthodes d'entretien appropriées avec les plaignants et les témoins, en particulier les enfants.
7. Prendre des mesures rapides et appropriées à l'encontre des membres de notre personnel qui se rendent coupables d'exploitation ou d'abus sexuels, telles que des mesures administratives ou disciplinaires, et/ou le renvoi devant des autorités compétentes pour suite à donner, y compris des poursuites pénales.
8. Fournir une assistance d'urgence élémentaire aux plaignants faisant état d'exploitation et d'abus sexuels.
9. Informer régulièrement notre personnel et les communautés des mesures prises pour prévenir et l'exploitation et les abus sexuels et y riposter. Les informations communiquées seront élaborées et diffusées localement en coopération avec les autres organismes compétents, traiteront des mécanismes de plainte, donneront un aperçu général de l'état d'avancement et de l'issue des enquêtes, tiendront compte des mesures adoptées à l'encontre des auteurs de ces actes et des mesures de suivi mises en œuvre, et indiqueront les formes d'aide offertes aux plaignants et aux victimes.
10. Obtenir l'appui des communautés et des gouvernements en matière de prévention et de riposte à l'exploitation et aux abus sexuels commis par les membres de notre personnel.

### *3.3.9. Le partage d'expérience d'autres pays concernant la prise en compte de la PEAS dans les interventions humanitaires*

Le spécialiste PEAS de l'UNICEF et facilitateur de la session a commencé par le scandale relayé

par New Humanitarian lors de la 10<sup>ème</sup> Epidémie de la maladie à virus Ebola à l'Est de la RDC où plusieurs agences des Nations Unies et organisations humanitaires ont été accusées d'avoir proposé du travail à des femmes en échange de rapports sexuels. Il a aussi indiqué dans le partage d'expérience d'autres crises dont réponse à l'éruption volcanique de Nyiragongo en RDC ; la réponse réfugiée sud-soudanais. A cet effet, il a souligné la nécessité d'avoir un plan d'action PEAS dédiée aux différentes crises et une Coordination sur le terrain pour la mise en place d'un groupe de travail PEAS, tout en veillant de collaborer avec les services étatiques et ancrage dans les mécanismes soutenus par l'Etat.



En effet, en vue d'assurer que les risques d'EAS sont atténués, les interventions doivent s'assurer de : l'analyse multisectorielle de risque ; la formation de recyclage pour tous ; la vulgarisation code de conduite ; la sensibilisation communautaire ; le développement des supports de communication ; l'utilisation U-report et radios de proximité & le quota féminin dans le staff de la réponse déployé. Par

ailleurs, les personnes survivantes d'EAS doivent être prises en charge en prenant en compte de la disponibilité des services dans les zones affectées et dissémination des mécanismes de de référencement ; de la formation des personnes impliquées dans la riposte sur les services disponibles et le référencement & le renforcement de formations sanitaires en intrants médicaux pour la PEC de survivants d'EAS. Dans le but de s'assurer le mécanisme est fiable, il est crucial de s'assurer que chaque enfant a accès aux mécanismes surs et accessibles, ce qui nécessite la cartographie des mécanismes de plaintes existents et discussions communautaires pour évaluer la fonctionnalité des mécanismes ; la mise en place des nouveaux mécanismes sur la base des gaps identifiés & le soutiens au partage d'expérience sur la mise en place des mécanismes de plainte et les mécanismes de référencement. Le facilitateur du jour a rappelé en même temps l'importance d'assurer une collaboration inter-agence et inter-institution, en favorisant la contribution à l'élaboration du plan d'action du gouvernement et du réseau PEAS ; en menant le plaidoyer avec le gouvernement pour la nomination des points focaux PEAS ; en encourageant la coopération pour l'élaboration d'une cartographie inter-agence des mécanismes de plainte et en mettant en place un groupe de travail PEAS.

En conclusion, le facilitateur de la session a partagé quelques résultats d'analyse des risques PEAS menées dans quelques régions du Mali dont :

- Méconnaissance des concepts PEAS par les membres des communautés
- Connaissance partielle sur la gratuité de l'aide humanitaire
- Echange d'assistance humanitaires (Abris, AME, vivres) avec des faveurs sexuelles
- Distributeurs demandent des contre parties en secret, l'information sort quand les engagements ne sont respectés
- Toutes les personnes interviewées savent que c'est nécessaire d'orienter la victime vers une assistance psychosociale ou médicale – cependant les structures offrant ce service ne sont pas bien connues

Pour pallier ces problèmes, il faudra :

- ✓ Renforcer les formations des membres CBCM sur différentes thématique PEAS,
- ✓ Renforcer les voies de signalement dans différentes aires touchées
- ✓ Doter les structures mise en place par les matériels de sensibilisation et autres outils de sensibilisation
- ✓ Renforcer les activités de sensibilisation communautaires sur la PEAS et les mécanismes communautaires de plainte et la gratuité de l'aide humanitaire

- ✓ Renforcer les plaidoyers pour la mise en œuvre des politiques PEAS au sein des organisations
- ✓ Intégré dans les politiques des organisations l'aspect prise en charge

Avant de chuter, le présentateur a souligné la responsabilité des organisations dans les enquêtes qui oblige que chaque soupçon, rumeur ou allégation d'EAS est rapporté à la coordination systématiquement et donne lieu à une procédure d'investigation de manière rapide, sûre et dans une approche centrée sur le/la victime.

La deuxième journée de la retraite annuelle du Réseau de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) a commencé à 9h par la présentation des résultats de l'évaluation du jour 1. Elle a porté sur les appréciations des participants concernant **la pertinence et l'efficacité des interventions** qui a enregistré le plus de satisfaction, « **très bonne** », comparativement aux autres aspects qualifiés de « **bonnes** » en termes de **préparation de l'activité, de participation**, ainsi que **de repas**, avec les réactions de 35 participants sur 42. Ensuite ce fut la lecture, l'amendement et l'adoption du rapport du jour 1 sous réserve que les rapporteurs intègrent les suggestions et contributions proposées par les participants. Toutefois, le deuxième jour de l'atelier ayant été particulièrement dense, le programme a subi une légère modification, certaines sessions ont été jumelées.

Cela étant, les activités de la deuxième journée ont commencé par les présentations PowerPoint.

### 3.3.10. L'intégration de la PEAS dans les interventions humanitaires

Cette présentation a été faite par le coordinateur du réseau PEAS a concerné points essentiellement à savoir :

- ✚ **La transversalité de la thématique PEAS** : le facilitateur de la session a indiqué que la PEAS cerne tous les clusters et toutes les organisations, par conséquent, chaque structure intervenant dans l'humanitaire ou le développement doit veiller à son intégration dans toutes les interventions concernant le déploiement des acteurs humanitaires sur le terrain. Il a par ailleurs, évoqué une évaluation inter institution menée en 2012 qui a fait ressortir la vulnérabilité accrue des personnes déplacées, particulièrement des filles les exposants à des risques d'exploitation et d'abus sexuel au Mali. Un focus a été mis sur le cas de Mopti en 2013 où il a été recensé environ 28 filles de moins de 17 ans victimes d'exploitations et d'esclavage sexuel et d'autres femmes issues de milieu socioéconomiques défavorisés. A ceci s'ajoute la perturbation de l'éducation avec plus de 1545 écoles fermées en juin 2023 (rapport GBV IMS 2023) exacerbant encore les risques de vulnérabilité exposant plus les enfants à des actes d'exploitation et d'abus sexuels notamment le mariage d'enfant.
- a. **Le cadre de protection et atténuation des risques obligeant tous les acteurs humanitaires à prévenir les exploitations et abus sexuels** : Il a rappelé que la responsabilité qui incombe aux acteurs humanitaires de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels est soutenue par un cadre intégrant les principaux éléments ci-après: les principes humanitaires, la circulaire du SG de l'ONU, les normes humanitaires, les droits et besoins de protection liés à la EASH reconnus par les populations touchées et le droit national et international.

Des mesures essentielles à intégrer dans le cadre du cycle de la programmation en matière de PEAS qui sont un schéma chronologique en termes d'évaluation, analyse et planification ; mobilisation de ressources ; mise en œuvre ; coordination et suivi évaluation demandant l'implication de la PEAS dans le cycle de la programmation.

Avant de conclure, le facilitateur a interpellé les acteurs à :

- Mettre en place des mécanismes de signalement confidentiels et de prendre des mesures sûres et éthiques dans les plus brefs délais lorsque de tels incidents se produisent.
- La prévention de l'exploitation et des abus sexuels est un aspect important de la prévention de la violence basée sur le genre. Par conséquent, les actions dans ce domaine doivent s'appuyer sur l'expertise et les programmes relatifs à cette dernière, notamment pour garantir les droits des survivants et le respect des autres principes directeurs.
- L'intégration de la SEAH dans les interventions peut suffisamment contribuer à réduire la vulnérabilité des personnes face à l'exploitation et aux abus de façon générale, et plus particulièrement à l'EAS par le personnel et les employés.
- Fournir aux membres de la communauté des informations sur les codes de conduite en vigueur pour le personnel de protection et leur indiquer les services auxquels ils peuvent s'adresser pour signaler tout cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par ce personnel
- Veiller à ce que le personnel et les partenaires aient reçu une formation appropriée sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels avant l'implémentation des activités.

### 3.3.11. Le plan d'action du réseau PEAS

Cette présentation devrait d'office ramener les participants dans les travaux de groupes, qui a porté sur le plan d'action 2024 du réseau PEAS en lien avec 2023. Elle a concerné essentiellement les activités prévues pour l'année avec des domaines de responsabilités définis sous 3 piliers à savoir : La prévention, la réponse et la coordination. Le coordinateur du réseau PEAS a rappelé que la stratégie PEAS du Mali a 3 piliers, basée sur les 5 résultats du Plan d'Action 2024 dont :

- **R1: Le personnel ONU/ONGs connaissent de Standards ONU**
- **R2: Mécanismes sûrs, accessibles et fonctionnels de signalement**
- **R3: Droits des victimes à assistance**
- **R4: Redevabilité et investigations**
- **R5: Coordination, structure inter-organisationnel et ressources.**

Il a été signalé en même temps que le plan d'action annuel de 2024 avait une prévision budgétaire de 320.000 USD basée sur les besoins, contraire à celui de 2023 qui était évalué à 127.000 USD, soit une différence de 193.000 USD.

## 3.4. Travaux de groupes et résultats

A la suite de la présentation sur le plan d'action du réseau PEAS, le facilitateur du jour a organisé les participants en 3 groupes de travail suivants :

- Groupe 1 : Identifier les outils développés par le réseau PEAS au Mali ; Les gaps, Les actions prioritaires pour 2024 et propositions
- Groupe 2 : Les défis du plan d'action 2022-2023 et les moyens d'y remédier ; les gaps, Actions prioritaires 2024 et propositions
- Groupe 3 : Les recommandations sur les initiatives des mobilisations des ressources et coopération ; Actions prioritaires 2024.

Après les travaux de groupes nous avons procédé à la restitution des travaux de groupes en plénière et formulé des résultats, des observations, des suggestions et recommandations.

La troisième et dernière journée des activités a débuté par la présentation des résultats de l'évaluation de la deuxième journée des activités de la retraite annuelle du réseau, la lecture, l'amendement et l'adoption du rapport de la deuxième journée, suivi d'une brise glasses par les rapporteurs.

Ensuite, les participants se sont retrouvés dans leurs groupes respectifs constitués la veille pour continuer les travaux de groupe sur la compilation des recommandations de la retraite et mise en place d'un quatrième groupe qui avait en charge des recommandations à formuler à l'endroit du coordinateur Résident. Cependant les consignes données aux groupes de travail étaient entre autres d'organiser les recommandations par résultat dans le format ci-dessous :





**Résultat 1. Prévention. Tous les membres du personnel des Nations unies et le personnel assimilé connaissent les normes de conduite des Nations unies en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels et comprennent leurs responsabilités personnelles et de gestion/de commandement pour faire face à l'exploitation et aux abus sexuels et à d'autres comportements répréhensibles**

<b>Activités opérationnelles</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéances</b>
Organiser une formation pour les responsables des ressources humaines et les équipes de gestion de contrat sur les directives PEAS afin d'intégrer des aspects PEAS au niveau des organisations membre du réseau	Le coordinateur du réseau PEAS	Mai – Juin 2024
Identifier/ Nommer 2 points focaux PEAS dans chaque cluster qui devront être formés et participer aux activités du réseau PEAS inter agence	Inter Cluster Coordination	Avril 2024
Former les membres du réseau sur l'outil d'évaluation de risques PEAS dans le contexte humanitaire	Commission de revue des outils	Avril 2024
Insérer la composante PEAS dans les outils évaluations multisectoriels (RRM, Inter-Cluster...)	Coordinateur du réseau PEAS	Avril – Mai 2024
Elaboration des outils d'information et communication sur les mécanismes de remonter de plaintes existant pour les membres du réseau	Equipes communication PEAS	Mars – Avril 2024
Disséminer les outils de sensibilisation existant en langues locales au niveau des communautés	Coordinateur du réseau PEAS	Mars – Juin 2024
Elaborer une stratégie et plan de communication PEAS	Equipe Communication PEAS + Coordinateur PEAS	Avril – Juin 2024

**Résultat 2. Des mécanismes de signalement sûrs et accessibles. Chaque enfant et adulte bénéficiant de l'assistance des Nations unies ont accès à des voies sûres, tenant compte du genre et des enfants, pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels (y compris par le biais de mécanismes communautaires de plaintes) qui débouchent sur une assistance, sont adaptés au contexte et accessibles aux personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables).**

Etablir et partager la cartographie des membres du CBCM	Le réseau PEAS	Mars – Juin 2024
Organisation des formations des membres du CBCM	Le réseau PEAS	Juin – Octobre 2024
Partager la cartographie des services de prise en charge VBG et le circuit de référencement afin de le rendre disponible pour l'assistance des cas d'EAS.	Sous-cluster VBG / PE	Mars – Mai 2024
Actualiser la cartographie des services de prise en charge VBG/ EAS et le circuit de référencement incluant l'assistance des cas d'EAS.	Sous-cluster VBG / PE	Mars – Mai 2024
Actualiser le mailing list des points focaux du réseau PEAS.	Coordinateur PEAS	Continue
Etablir et partager la cartographie des membres du CBCM	Le réseau PEAS	Mars – Juin 2024
Organisation des formations des membres du CBCM	Le réseau PEAS	Juin – Octobre 2024
<b>Résultat 3. Droit des victimes à l'assistance. Chaque enfant et adulte victime/survivant/plaignant se voit offrir une assistance immédiate et de qualité (soins médicaux, soutien psychosocial, assistance juridique, aide à la réinsertion).</b>		
<b>Contextualiser le Protocole d'assistance aux victimes des NU aux réalités du Mali ;</b>		
Former les membres du réseau PEAS sur le protocole de prise en charge	UNICEF	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024
Disséminer le protocole de prise en charge	Réseau PEAS	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024
Actualiser la cartographie des services de prise en charge et le circuit de référencement chaque 6 mois	Sous Cluster VBG et GTPE	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024
Vulgariser la cartographie des services existants et le circuit de référencement VBG/ EAS en utilisant divers canaux (émissions radios, sensibilisation de masse, impressions sur des cartes)	Coordonnateur et organisations membres du réseau PEAS	Continue
<b>Intégrer dans les standards opérationnels de prise en charge VBG(SOP) une composante spécifique sur la prise en charge des cas d'EAS</b>		
Elaborer des SOPs pour le sous cluster VBG intégrant la composante PEAS	Sous cluster VBG et GPTE	Juin 2024
Faciliter la prise en charge des victimes/ Survivantes d'EAS dans les structures qui assurent la prise en charge des survivantes de VBG	Membres du réseau PEAS/ Sous cluster VBG	Continue
Assurer le renforcement de capacités des prestataires de services sur la gestion de cas d'EAS	Pool de formateur du réseau PEAS	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024
Assurer la réinsertion socio-économique des victimes d'EAS	Membres du réseau PEAS	Continue



**Résultat 4. Responsabilité et enquêtes.** Chaque enfant et adulte victime/survivant d'exploitation et d'abus sexuels qui le souhaite voit son cas faire l'objet d'une enquête rapide et sûre, conformément à une approche fondée sur les droits des victimes/survivants.

Former des enquêteurs sur les investigations des allégations des cas d'EAS	Réseau PEAS	<i>Immédiat</i>
Mettre en place un pool d'investigateurs inter agence au niveau national	Réseau PEAS	<i>Immédiat</i>
Mettre à jour les outils communs harmonisés pour l'évaluation des partenaires et de risques dans le contexte humanitaire.	Réseau PEAS	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024

**Résultat 5. Coordination, structure inter-organisationnel et ressources :** Le coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire et l'équipe de pays des Nations unies/équipe de pays des Nations unies bénéficient d'un soutien au niveau de l'encadrement supérieur et au niveau technique pour diriger, superviser et mettre en œuvre les quatre résultats du plan d'action

Restructurer la composition du comité de pilotage, sous le leadership du Coordinateur Résident et s'assurer de l'engagement effectif des représentants/décideurs des différentes organisations, agences et donateurs	Coordinateur résident	ASAP
Disséminer le Mémoire du 8 Juin 2023 Updated Guidance Note: Requirements and procedures for all United Nations entities on sharing of information on allegations of sexual exploitation and/or abuse related to United Nations staff and related personnel and implementing partner personnel with the most Senior United Nations official in country.	Tous les chefs d'Agence	Immédiatement
Standardiser le poste P4 PEAS prise en charge par une Agence tout en étant rattaché au Coordinateur Résident	UNCT	ASAP
S'assurer de la prise en compte de la composante PEAS dans le UNSCDF2.1	UNCT	ASAP
Faire un plaidoyer auprès de l'UNCT pour plus de mobilisation de ressources à travers les allocations Stratégiques (CERF, Fonds humanitaire, etc).	Coordinateur Résident	Continue
Activer et rendre fonctionnel l'adresse email <a href="mailto:mali.psea@un.org">mali.psea@un.org</a> sous le leadership	Coordinateur Résident	Immédiatement

du RC pour assurer le signalement conjointement avec l'équipe IEASC PEAS de Genève		
--	--	--

### 3.5. Les observations et recommandations générales :

En plénière les rapporteurs des différents groupes ont fait la présentation des travaux de leurs groupes. Les points clefs suivants ont ressortis dans les discussions :

#### Groupe 1 :

- Intégrer une ligne budgétaire au niveau de chaque organisation sur PEAS
- Intégrer une formation le Protocol de prise en charge de PEAS
- En bon terme il faut dire de former l'équipe de gestion des contrats au niveau des organisations (RH, prestataires de service etc.)
- Formation des responsables (organisation internationale et nationale)

#### Groupe 2 :

- Actualiser et partager la cartographie des services des VBG et le circuit de référencement

#### Groupe 3 :

- Prioriser les activités en cours, moyen et long terme

Les travaux ont pris fin par l'allocution et les remerciements du Coordinateur du réseau par intérim, qui a invité les participants à garder cette dynamique de l'esprit d'équipe, tout en s'excusant aux noms de tous les modérateurs.

## IV. Cérémonie de clôture

La retraite annuelle du réseau PEAS a été clôturé par le Coordinateur du réseau a.i, à l'absence de Monsieur le Coordinateur Résident a.i empêché. Il a fixé aux participants sur leur engagement à prévenir et répondre aux actes d'exploitation et abus sexuels au sein de leurs organisations/ agences respectives et les partenaires qu'elles financent. Le coordinateur du réseau PEAS a.i a remercié les participants pour leur contributions et active participation pendant les sessions de la retraite qui ont permis la réussite de travaux et de dégager les recommandations pour la mise en œuvre efficace. Il a également réitéré ses remerciements au Coordinateur résident pour avoir accepté de financer cette



importante activité, aux facilitateurs, au comité d'organisation pour leur effort afin d'assurer le succès et le bon déroulement de cette retraite annuelle.

**Bamako, le 22 mars 2024**

**Pour tout contact :**

**Ernest Lukumwena Kalala**  
*Coordinateur PEAS a.i (RCO)*  
*PRS Corodinator OMS*  
[lukumwenae@who.int](mailto:lukumwenae@who.int)  
Tél: +22376572622 / +22396251653

## Les Annexes :

[31012024\\_Termes de référence\\_retraite du réseau PEAS 2024 Clean.pdf](#)

[Listes de présence à la retraite.pdf](#)

[Allocution du Coordinateur Résident au Mali-Clean.pdf](#)

[AGENDA DE LA RETRAITE DU RESEAU PEAS.pdf](#)

Mémoire du 8 Juin 2023 [UPDATE~1.PDF](#)

[Fr Secretary Generals Bulletin Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Sexual Abuse 9 Oct 2003.pdf](#)